« [**10/03/2020 - Impact de l’épidémie de CORONAVIRUS : Le tribunal de commerce de Lyon vous accompagne**](http://www.greffe-tc-lyon.fr/fr/#collapse1)

Suite à l’épidémie de Coronavirus et à son impact sur l’activité économique et la santé des entreprises, le tribunal de commerce de Lyon dans le cadre de sa mission de prévention des difficultés des entreprises est mobilisé pour répondre aux demandes de leur dirigeant.

Les juges détachés à la prévention reçoivent habituellement sur rendez-vous les dirigeants afin d’envisager avec eux les mesures propres à redresser la situation de leur entreprise. Rendez-vous pris par téléphone  
(​04 72 60 69 99) ou par mail ([prevention@greffe-tc-lyon.fr](mailto:prevention@greffe-tc-lyon.fr)).

Dans les circonstances actuelles, pour répondre aux besoins des dirigeants, une permanence sera assurée **tous les mercredis matins à partir du 11 mars 2020 de 9h30 à 12h00**, au Palais de justice, tribunal de commerce, 44 rue de Bonnel (entrée 67 rue servient), 3ème étage.

Nous rappelons que ces entretiens sont confidentiels.

En complément à cette mesure, le Président et le Vice-président recevront sur rendez-vous ([**secretariat.presidence@greffe-tc-lyon.fr**](mailto:secretariat.presidence@greffe-tc-lyon.fr)) les dirigeants d’entreprises dont la complexité et l’importance des difficultés nécessitent des actions urgentes pour autant que lors de la prise de rendez-vous un résumé de la situation a été communiqué.

Ces mesures sont complémentaires aux missions habituelles du tribunal de commerce en matière de prévention (mandat ad hoc et conciliation).

Le Tribunal adaptera son dispositif en fonction de l’évolution de la situation”